

Conseil communal de Saint-Légier
Séance du 27 mai 2019

Interpellation : Air Glacier, invité surprise de la fête au village

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Permettez-moi de revenir sur la réponse pour le moins fantaisiste de M. le Syndic à mon intervention lors du dernier Conseil, concernant l'autorisation donnée par la municipalité à Air Glacier de réaliser des baptêmes de l'air lors de la prochaine fête au village, le 14 juin 2019.

L'explication de M. le Syndic selon laquelle les pilotes d'Air Glacier ont besoin de s'entraîner en faisant des heures de vols pour acquérir l'expertise du transport de personnes dans le but de secourir la population, ne peut en aucun cas s'appliquer aux vols de baptêmes de l'air proposés pour la fête au village.

En effet, le responsable de la base d'Air Glacier de Collombey certifie que le pilote qui sera envoyé pour cette manifestation est un professionnel qui travaille à plein temps à Air Glacier et que la compagnie Air Glacier ne se permet pas d'envoyer « des pilotes qui ont besoin de s'entraîner en faisant des heures de vols pour acquérir l'expertise du transport de personnes » pour de telles manifestations.

Contrairement à ce qu'a laissé entendre M. le Syndic, les baptêmes de l'air par Air Glacier lors de la fête au village n'entrent pas dans une bonne action qui pourrait offrir des heures de vols aux pilotes d'Air Glacier pour leur entraînement en cas de sauvetage.

Toutefois, soulignons que le pilote envoyé par Air Glacier est content de répondre favorablement à la demande d'un des organisateurs de la manifestation qu'il connaît bien et de pouvoir ainsi encaisser 10.- par minute de vol.

Il n'y a donc aucune raison tangible pour que la municipalité donne son accord à une telle manifestation qui est sans lien avec du sauvetage ; elle ne fait que rajouter du bruit et de la pollution dans une commune qui doit déjà supporter deux autoroutes sur son territoire ; elle est en outre productrice de pollution supplémentaire par le bruit spécialement pour les gens des quartiers environnants, et par la consommation d'énergie fossile dans une période si sensible de changements climatiques.

Un étude parue en mars 2019 dans l'European Heart Journal montre d'ailleurs que dans les pays d'Europe de l'ouest, la pollution de l'air

provoque une forte mortalité par maladies respiratoires et cardiovasculaires, réduisant l'espérance de vie de 2,2 ans.

Je demande donc à la Municipalité de bien vouloir revenir sur son autorisation afin de montrer une réelle prise de conscience des répercussions sur le climat de vols inutiles. J'attends qu'elle souscrive aux cris d'alarme lancés par la jeunesse de tous les pays, y compris du nôtre et qu'elle mise autant sur la responsabilité collective que sur la responsabilité individuelle.

Dois-je vous rappeler que 78% des personnes sondées au sein du PLR suisse attendent de leur parti qu'il s'engage plus activement pour la protection du climat ? Qu'en est-il du PLR de Saint-Légier ?

En conclusion, je fais miennes les paroles de Greta Thunberg « Je veux que vous agissiez comme si vous étiez en crise. Je veux que vous agissiez comme si notre maison était en feu. Parce qu'elle l'est. »


Marie-France Vouilloz Burnier
Groupe des Verts et Ouverts



